



Institut de Formation
Consulaire
Ariège-Pyrénées

GRÂCE À VOUS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017
NOUS FORMONS AVEC SUCCÈS
VOS FUTURS COLLABORATEURS



un centre de formation



En versant votre taxe d'apprentissage à l'IFA, vous participez au développement économique de l'Ariège

Une offre de formations adaptée aux besoins des entreprises ariégeoises

Institut de Formation en Alternance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, l'IFA occupe une place stratégique en étant véritablement au cœur du monde de l'entreprise. Cette situation privilégiée donne notamment à l'IFA une forte capacité à bien appréhender les différentes problématiques des entreprises, lui permettant ainsi de mieux anticiper et accompagner leurs besoins futurs.



100

L'IFA forme, chaque année, une centaine d'apprentis aux métiers liés à l'action commerciale, la vente, la gestion, la relation client...

Situé à Saint-Paul-de-Jarrat, l'IFA assure une formation de proximité délivrée par des formateurs issus du monde professionnel. Cette proximité favorise une relation directe avec l'entreprise et le tuteur.

Avec votre soutien, l'IFA apporte aux jeunes Ariégeois une formation unique et adaptée qui leur permettra de s'intégrer pleinement dans la dynamique économique de notre département.

88

L'excellence de la formation dispensée par l'IFA permet à 88 % des apprentis de trouver un emploi dans les 6 mois.

BAC + 2

DES FORMATIONS DIPLOMANTES

BTS Assistant de Gestion PME-PMI,
BTS Management des Unités Commerciales
BTS Négociation Relation Client



BAC + 3

DES FORMATIONS DIPLOMANTES

Responsable Développement Commercial,
Responsable Manager de la Distribution



En versant votre taxe d'apprentissage à l'IFA, vous participez au développement économique de l'Ariège

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'IFA ?

- Vous aidez l'institut de formation à se doter de tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement (entretien et rénovation des locaux, achat d'équipements modernes et performants, ...).
- Vous contribuez à donner aux jeunes de notre département une chance pour une meilleure qualification et une meilleure insertion professionnelle.
- Vous vous inscrivez dans une logique de partenariat bénéfique pour votre entreprise.

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IFA ?

→ Complétez le bordereau de versement des chambres consulaires (ou tout autre bordereau de votre choix)

→ Indiquez précisément sur le bordereau vos souhaits d'affectation. Ainsi, pour attribuer votre versement à l'IFA, vous devrez inscrire dans le cadre 8 du formulaire (intitulé "si vous souhaitez favoriser des écoles") :

IFA

Quartier St-Antoine - 09000 St-Paul-de-Jarrat

Pour plus de facilité, vous pouvez tout simplement y coller l'étiquette adhésive ci-dessous.

IFA – Institut de Formation en Alternance

Quartier Saint-Antoine – 09000 Saint-Paul-de-Jarrat

"Maximum possible" – Quota

code UAA: 0900005P

L'IFA est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la partie quota

Date limite de versement :
avant le 1^{er} mars 2017

UNE DÉMARCHE DE PARTENARIAT

Pour vous remercier de votre soutien, l'IFA souhaite s'engager avec vous dans une véritable démarche partenariale au travers d'un "Club des Partenaires" qui vous permettra de bénéficier de nombreux avantages :

- Invitations aux manifestations organisées sur notre centre de formation, notamment aux réunions d'informations (petit déjeuner, journée portes ouvertes...)
- Intégration au sein de nos jurys en tant que professionnel
- Rencontres avec nos jeunes alternants pour une présentation de votre entreprise et de votre métier, animation de formations sur un thème lié à votre activité
 - Appui privilégié sur toute question liée à l'Emploi, aux Ressources Humaines, à la Formation
- Accès à toutes les ressources de notre centre de formation



Prenez contact avec moi : Michel LACLAUTRE
tél. : 05 61 02 03 40 - fax : 05 61 02 03 30
mél : ifcap@ariego.cci.fr

Quartier Saint-Antoine - 09000 Saint-Paul-de-Jarrat

<http://ifcap.ariego.cci.fr>